

AUTONOMIE ET CONFIANCE

UN PROJET POUR LA FFP

Autonomie et confiance : il s'agit d'un projet qui comporte une philosophie plus qu'une technocratie, une idée directrice humaine plutôt que des items à cocher. Le but est de rendre la Fédération Française de Parachutisme attrayante pour tous et permettre à tous ceux qui veulent participer effectivement à la vie fédérale et s'investir à hauteur de leurs souhaits, de leurs possibilités et de leurs compétences, tout en visant l'apaisement des conflits existants. Les idées forces exprimées ci-après sont des mises en perspectives de lignes de convergence vers ce but.

PRÉAMBULE

Les comptes détaillés de la Fédération Française de Parachutisme n'étant plus fournis en Assemblée Générale et n'étant plus accessibles, il est impossible déterminer les marges de manœuvre qui conditionnent le bon équilibre financier du programme qui peut être envisagé.

En outre, nombre de pratiquants n'ont pas souscrit de licence en 2020, et nul ne sait ce qu'il en sera en 2021, de sorte que les derniers comptes de la Fédération, qui datent de 2019, ne permettent pas d'effectuer une projection comptable et, par conséquent, un calcul de la gestion qui peut être envisagée à partir de 2021.

L'objectif de la présente liste est une gestion dynamique et transparente de la Fédération Française de Parachutisme, mais dans le respect des équilibres comptables et financiers. Cette position de principe ne peut faire l'objet, pour le moment, de développements précis pour les raisons qui viennent d'être indiquées.

C'est dans ce contexte particulier que sont présentées ci-après les principales réformes de fond et de structure que la présente liste souhaite mettre en œuvre pendant la mandature.

LES RÉFORMES

1°) La délivrance des brevets fédéraux

Afin de dynamiser l'activité école et de favoriser l'accès de nouveaux pratiquants à une pratique sportive pérenne, il sera proposé à l'Assemblée Générale, après étude du projet par les élus compétents et en collaboration avec la Direction Technique Nationale, de mettre en place la possibilité, conformément au Code du Sport, aux moniteurs BEES ou BPJEPS, c'est-à-dire diplômés par l'État, de délivrer des brevets fédéraux correspondant à leur spécialité sportive.

Ainsi seront agréées comme écoles non seulement des associations ou sociétés commerciales possédant un lieu de pratique fixe, mais également des écoles itinérantes.

Cette facilitation de circulation des techniques sportives est destinée à permettre une diffusion de toutes les spécialités et une augmentation corrélative du niveau général dans chaque discipline.

2°) L'autonomie des pratiquants

Dans le cadre de la refonte de l'agrément école sus-indiquée sera révisée la notion de parachutiste autonome afin que le brevet de parachutiste autonome corresponde effectivement à la notion de parachutiste autonome figurant dans le Code du Sport.

Il y a lieu de déterminer le moment où un parachutiste sera totalement autonome, c'est-à-dire où il ne sera plus sous la responsabilité d'un directeur technique, allégeant ainsi le fardeau de la responsabilité que le système actuel fait peser sur les épaules du seul directeur technique des écoles agréées.

3°) Les statuts et le mode électoral

Il sera proposé à l'Assemblée Générale la modification du système électoral avec un choix entre la conservation du système de liste actuel ou un système uninominal dans lequel chaque personne se présentera individuellement et sera élue individuellement. La représentativité sera également étudiée par un groupe de travail dédié.

L'expérience du scrutin de liste a en effet démontré qu'il rendait extrêmement difficile l'accession aux responsabilités de nouvelles personnes, favorisant un maintien au pouvoir des dirigeants en place.

4°) L'étude d'un projet de Ligue professionnelle

Dans le but d'apaiser, voire de solutionner, les relations des professionnels avec la Fédération Française de Parachutisme, sachant que le Code du Sport limite leur représentation au sein du Comité Directeur à un nombre très minoritaire, il sera étudié et proposé, selon sa faisabilité, à l'Assemblée Générale la création d'une ligue professionnelle, conformément aux dispositions des Articles L 132-1 et suivants du Code du Sport.

Ces textes permettent aux fédérations sportives délégataires de "créer une ligue professionnelle, pour la représentation, la gestion et la coordination des activités sportives à caractère professionnel des associations qui leur sont affiliées et des sociétés sportives".

Une ligue professionnelle peut être dépourvue de la personnalité morale ou aussi bien dotée d'une personnalité morale juridique distincte de celle de la fédération qui est à l'origine de sa création. Aussi, dans un premier temps, il sera proposé de créer une ligue professionnelle dépourvue de la personnalité morale afin de mettre en place des processus de travail et de proposition. Selon le succès de cette formule, une plus grande autonomie pourra être accordée par la suite à la ligue professionnelle.

L'objectif de cette ligue professionnelle est non seulement d'associer tous les professionnels à la vie fédérale et aux décisions concernant le parachutisme et son évolution, mais également d'apaiser les conflits et de rapprocher tous les composants du parachutisme sportif et professionnel dépendant aussi bien du Ministère des Sports que

du Ministère des Transports. A défaut de faisabilité d'une Ligue professionnelle, il sera étudié toutes solutions pour mettre fin aux conflits.

5°) La revalorisation des bénévoles

L'apaisement des relations entre les professionnels et la Fédération Française de Parachutisme ne pourra avoir lieu que parallèlement à une revalorisation du rôle des bénévoles, que ce soient les dirigeants, les enseignants, les techniciens et tous les bénévoles qui participent à la vie et au développement du parachutisme.

La première action dans ce sens consistera à leur redonner les voix qu'ils n'auraient jamais dû perdre. Il s'agit des décisions qui doivent être prises en Assemblée Générale. Le Comité Directeur proposera ses projets à l'Assemblée Générale et c'est celle-ci qui décidera de les adopter ou non. L'adoption, pour les projets importants, ne se fera pas au sein du seul Comité Directeur.

En outre, de nombreux bénévoles participent au Congrès Technique National où ils sont autorisés à poser des questions sur des exposés, les décisions étant déjà prises en amont par le Comité Directeur actuel, au point que, lors des derniers Congrès Techniques, ils ne posaient plus de questions. Le Congrès Technique devra donc évoluer et, dans ce cadre, les bénévoles, qui sont majoritaires à ce congrès, pourront émettre leurs idées.

Il pourrait être envisagé que le Congrès Technique comporte également un volet relatif à l'administration du parachutisme pour laquelle les bénévoles contribuent de manière majeure.

6°) Un comité d'experts pour l'attribution des subventions

La récente réforme de l'attribution des subventions via l'ANS. (Agence Nationale du Sport), dont il résulte que les fédérations sportives sont chargées de répartir elles-mêmes les subventions, nécessite de mettre en place un process qui assure une juste répartition des subventions sur la base de vrais projets et une absence de favoritisme.

A cet égard, il sera proposé la création d'un comité d'experts, personnes ayant des compétences en matière de gestion du parachutisme et de comptabilité, chargé d'étudier les dossiers de demande de subventions et de proposer au Comité Directeur ses conclusions quant aux subventions à accorder, dans leur principe comme dans leur montant, aux organismes demandeurs.

7°) La compétition

La compétition est en perte de vitesse. Il faut donc chercher à dynamiser la compétition et à intéresser de nouveaux pratiquants à la compétition.

L'effort consenti pour les Équipes de France doit être conservé. Leurs formidables résultats ont été un atout exceptionnel pour obtenir le soutien du Ministère. Avec les nouvelles modalités d'attribution des subventions par l'ANS, au sein de laquelle les fédérations non olympiques vont devoir se faire entendre et défendre leurs positions, il est probable que ces résultats auront encore plus d'impact.

C'est l'accession à la compétition qui doit être améliorée, via peut-être une revalorisation de la catégorie N2.

Pour cela, la conception de l'ensemble du système de compétition, que ce soit accession ou pratique de haut niveau, fera l'objet d'une réflexion en collaboration avec la Direction Technique Nationale dans le but de ne pas axer toute la politique sur le très haut niveau, mais également sur les niveaux intermédiaires, permettant l'accession à la compétition.

8°) L'Armée, les militaires

L'Armée est une composante importante du parachutisme sous toutes ses formes. Elle fournit une contribution majeure au soutien des compétiteurs.

Un effort particulier sera fait pour resserrer les liens avec l'Armée afin qu'une collaboration utile soit mise en place au bénéfice tant de l'Armée que de la Fédération Française de Parachutisme, la finalité étant de favoriser la compétition aussi bien dans le cadre de l'Armée que dans le cadre sportif et civil.

9°) Les groupes de travail

Tout le fonctionnement de la Fédération sera revu dans le sens d'une réconciliation de la Fédération Française de Parachutisme avec l'ensemble de ses licenciés et de ses affiliés.

La première action pour y parvenir consistera à mettre en place un système décisionnaire qui ne soit pas centralisé, mais qui redonne à l'ensemble des organismes composant la Fédération les prérogatives que les statuts leur accordent.

Ainsi, les projets seront confiés à chaque membre du Comité Directeur ou à toute personnes compétentes et volontaires en lui permettant d'y associer les personnes de son choix. Le projet sera ensuite soumis au Comité Directeur et, si la majorité adopte le projet, il sera ensuite soumis à l'Assemblée Générale à qui sera donné le choix de la politique menée par la Fédération.

10°) La stratégie internationale

La stratégie internationale sera également un axe de travail mené bien évidemment par l'actuelle Présidente de la C.I.P., membre de la présente liste, avec une autre personne du Comité Directeur ayant les compétences requises pour prendre de plus en plus de responsabilités à l'international et mener à bien des projets internationaux.

11°) Les diversités de modes de pratique

L'ascensionnel est une pratique qui mérite d'être soutenue en lui donnant plus de visibilité et d'audience. Utilisé surtout pour la pratique de la PA, il sera étudié avec les techniciens compétents la possibilité et l'utilité de l'étendre à l'apprentissage de la conduite sous voile qui demeure le parent pauvre de la PAC.

Le parapente est une activité historique que des passionnés méritoires maintiennent au sein de la FFP malgré la tutelle définitivement dévolue à une autre fédération sportive. Un

groupe d'étude devrait rechercher les moyens de son développement dans le cadre d'une pratique multi-disciplines.

L'activité en soufflerie est définitivement incontournable dans le parachutisme. Au titre de la pratique ludique et sportive d'abord puisque la FFP est délégataire pour cette activité ce qui l'oblige, selon le Code du sport, à organiser les compétitions avec délivrance de titres nationaux et à en définir les règles. Mais aussi au titre des entraînements pour des disciplines de chute : VR, freestyle et freefly essentiellement, mais peut-être aussi à l'avenir pour d'autres disciplines.

Le caractère exclusivement commercial des établissements de soufflerie oblige la FFP à sortir de ses schémas traditionnels du parachutisme. Une large discussion doit s'instaurer avec les acteurs de cette activité afin de trouver des compromis permettant de définir les relations satisfaisantes pour son développement.

12°) Le développement de la pratique handi

La politique à l'égard des personnes handicapées devra être développée au-delà du handicap moteur.

Par exemple, les personnes sourdes ou malentendantes peuvent constituer un groupe qu'il convient d'attirer à la pratique du parachutisme et à la compétition. D'autres types de handicap qui ne sont pas actuellement pris en compte statutairement pourront faire l'objet de développements.

13°) La communication

La communication sera revue dans la mesure où il a été constaté que le nombre de licenciés pratiquants n'a jamais augmenté depuis très longtemps, preuve que la communication actuelle n'a pas donné les fruits escomptés.

Un effort particulier sera accompli dans la communication interne destinée aux licenciés et aux pratiquants.

14°) La compensation carbone, les nuisances sonores

Une généralisation d'une compensation carbone obligatoire devra être mise en œuvre, cette question de l'écologie étant devenue majeure dans la société actuelle.

Il sera étudié et proposé à l'Assemblée Générale soit une compensation carbone nationale via la Fédération Française de Parachutisme qui la percevrait et la reverserait, soit l'intégration de la compensation carbone dans le cahier des charges des organismes affiliés et agréés.

Dans le but d'assister les écoles et lieux de pratiques confrontés à des contestations des riverains, une *task-force* composée de spécialistes de l'aéronautique pourrait être créée. Un mode d'action et de communication sera étudié. L'idée directrice est qu'il ne faut pas se contenter d'attendre mais de proposer des actions à but écologique.

15°) Le Congrès Technique National

Le Congrès Technique National, qui avait été rebaptisé Convention Parachutiste, devra être refondu afin de redonner des capacités de proposition et de décision aux participants, bénévoles, professionnels, techniciens... à tous ceux qui font le parachutisme sur les terrains, plutôt que de les inviter à écouter et adopter les décisions préalablement prises par la Fédération Française de Parachutisme.

A cette fin, une évolution de la formule sera étudiée.

16°) L'ouverture de la FFP à toutes les bonnes volontés

Dans le but de mettre en œuvre ce programme, toutes les personnes ayant des compétences et désirant les mettre à la disposition de notre Fédération et de ses collaborateurs seront les bienvenues quelles que soient leur tendance, leurs opinions et, bien évidemment, les listes qu'elles pourront avoir soutenues ou auxquelles elles pourront avoir participé durant la période électorale.

Aucune remise en cause des personnes, de leurs fonctions et de leurs attributions actuelles ne sera opérée, seules des évolutions dépendant de la situation personnelle de chacun peuvent être envisagées.

Table des matières

Préambule.....	1
Les réformes.....	1
1°) La délivrance des brevets fédéraux.....	1
2°) L'autonomie des pratiquants.....	2
3°) Les statuts et le mode électoral.....	2
4°) L'étude d'un projet de Ligue professionnelle.....	2
5°) La revalorisation des bénévoles.....	3
6°) Un comité d'experts pour l'attribution des subventions.....	3
7°) La compétition.....	3
8°) L'Armée, les militaires.....	4
9°) Les groupes de travail.....	4
10°) La stratégie internationale.....	4
11°) Les diversités de modes de pratique.....	4
12°) Le développement de la pratique handi.....	5
13°) La communication.....	5
14°) La compensation carbone, les nuisances sonores.....	5
15°) Le Congrès Technique National.....	6
16°) L'ouverture de la FFP à toutes les bonnes volontés.....	6